

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 26 novembre 2019

DELIBERATION N° 2019-12

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Budget Primitif 2020 -

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 novembre à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône.

Membres titulaires : 23
Quorum : 12
Membres présents : 14
Membres excusés : 09

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

MEMBRES TITULAIRES

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1^{er} Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2^{ème} Vice-président
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- HERRBACH Catherine, Membre
- CORDONNIER Alexandre
- DELBOS Martine
- FERRAND Hervé
- FRIQUET Franck
- GRAVELLE Bruno
- GROSPERRIN François
- MERTENS Frédéric
- PRUNIER Daniel

Exposé des motifs :

Le responsable financier de la CCI de la Haute-Saône a présenté le budget primitif 2020 et la Commission des Finances a rendu son avis sur ce même budget.

Les chiffres clés sont :

Total des produits	2 557 669€
Total des charges	2 701 942€
Résultat comptable	- 144 273€
Capacité d'Autofinancement	- 16 374€
Total des emplois en capital	128 402€
Total des ressources en capital	0€
Résultat budgétaire	- 144 776€
Fonds de roulement net prévisionnel au 31 décembre	1 963 233€

Délibération :

L'Assemblée Générale approuve le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus.

Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	14
- Voix pour	:	14
- Voix contre	:	0
- Abstentions	:	0

Pour copie certifiée conforme.

Fait à VESOUL, le 26 novembre 2019

Jean-Luc QUIVOGNE,
Président CCI de Haute-Saône

